

REPUBLICHE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE LA VALLEE DU
NTEM

PREFECTURE D'AMBAM



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace - Work – Fatherland

SOUTH REGION

NTEM VALLEY DIVISION

AMBAM DIVISIONAL OFFICE

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
N° 010/AAONO/L12/PU/CDPM/2023 DU 17/07/2023 POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'OLAMZE.

FINANCEMENT : DEPENSES COMMUNES DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2023

Les entreprises intéressées sont invitées à participer à l'Appel d'Offres national Ouvert en Procédure d'Urgence défini ci-dessus, lancé par le Gouvernement de la République du Cameroun représenté par le Préfet de la Vallée du Ntem, Autorité Contractante

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Préfet du Département de la Vallée du Ntem, lance un Appel d'Offres National Ouvert en Procédure d'Urgence N° 010/AONO/L12 /PU/CDPM/2023 DU 17/07/2023 pour les travaux de réhabilitation de la Sous-Préfecture de l'Arrondissement d'Olamzé.

2. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent avis d'Appel d'Offres a pour objet les travaux de réhabilitation de la Sous-Préfecture de l'Arrondissement d'Olamzé.

Les travaux comprennent les tâches suivantes :

1. Travaux préparatoires ;
2. Maçonnerie ;
3. Plomberie et sanitaires ;
4. Charpente et couverture ;
5. Menuiserie bois et métallique ;
6. VRD
7. Électricité ;
8. Peinture.

Pour un montant toutes taxes comprises de 50.000.000 (Cinquante Millions) Francs CFA

3. DÉLAI D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le délai prévu par l'Autorité Contractante pour la réalisation des travaux objet du présent appel d'offres est de trois (03) mois.

4. ALLOTISSEMENT

Lot unique

5. PARTICIPATION ET ORIGINE

La participation au présent Appel d'Offres est ouverte à toutes les entreprises de bâtiment et travaux publics de droit Camerounais.

6. ADMINISTRATION AU NOM DE LAQUELLE SERA CONCLU LE MARCHÉ

A l'issue de l'examen des offres des soumissionnaires et de la proposition d'attribution par la Commission Départementale de Passation des Marchés, le Marché sera conclue entre l'adjudicataire et le Préfet de la Vallée du Ntem.

7. CONSULTATION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Préfecture d'Ambam.

8. ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le présent Dossier d'Appel d'Offres peut être obtenu aux heures ouvrables dès publication du présent avis à la Préfecture d'Ambam, sur présentation de l'originale d'une quittance de versement à la Recette des Finances d'Ambam d'une somme non remboursable de **Soixante-quinze mille (75.000) francs CFA**.

9. CAUTION DE SOUMISSION

Les offres devront être accompagnées d'un cautionnement bancaire provisoire de **1000.000 (Un million) Francs CFA** établie par une banque de premier ordre agréée par le MINFI et en règle vis-à-vis de la COBAC.

Le cautionnement sera libéré d'office au plus tard trente (30) jours après l'expiration de la validité des offres, ou dans le cas où le soumissionnaire est attributaire du marché, après constitution du cautionnement définitif.

N.B : Ce cautionnement peut être remplacé par un chèque certifié, un chèque bancaire ou une hypothèque légale.

10. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en **sept (07) exemplaires** dont un **(01) original et six (06) copies** marqués comme telles, devra être déposée contre récépissé au Secrétariat Particulier du Préfet de la Vallée du Ntem, au plus tard le **09/08/2023** à 13 Heures précises et devra porter la mention :

**AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR N° 010/AAONOL12/PU/CDPM/2023 DU 17/07/2023 POUR LES TRAVAUX DE
REHABILITATION DE LA SOUS-PREFECTURE DE L'ARRONDISSEMENT D'OLAMZE.**

« A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT »

Toute offre non produite en sept (07) exemplaires et non conforme aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable

14. CRITERES D'EVALUATION

Les critères d'évaluation sont de deux types : les critères éliminatoires et les critères essentiels.

1. Critères éliminatoires

- Absence de la caution de soumission
- Dossier administratif incomplet ou la non-conformité d'une pièce administrative 48 heures après le dépouillement, conformément à l'article 92 alinéa 9 du Code des Marchés ;
- Fausses déclarations ou pièces falsifiées ;
- Dossier technique incomplet ;
- Note technique inférieur à 70 points sur 100 ;
- Offre financière incomplète ;
- Omission d'un bordereau de prix unitaire
- Non-exécution d'un marché antérieur du fait de l'entreprise (conformément à la lettre circulaire N°004/LC/MINMAP/CAB du 25 janvier 2017 relative à la prise en compte des défaillances des entreprises dans l'exécution des marchés antérieurs dans l'attribution de nouveaux marchés).

2. Critères essentiels

| | | |
|-----|----------------------------|-------------|
| I | Présentation générale | (01 point) |
| II | Expérience De L'entreprise | (03 points) |
| III | Moyens humains | (06 points) |
| IV | Moyens Matériels | (03 points) |
| V | méthodologie d'exécution | (04 points) |
| VI | capacité financière | (01 point) |

Seules les soumissions qui auront obtenu au moins de **70% de « oui »** des critères essentiels de qualification seront admises à l'analyse financière.

12. RECEVABILITE DES OFFRES

Sous peine de rejet, les pièces du dossier administratif requises doivent être produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative (Préfet, Sous-préfet), conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles doivent dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres et avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre ou une compagnie d'assurance agréée par le Ministère chargé des Finances.

13. OUVERTURE DES PLIS

L'ouverture de tous les plis se fera en un seul temps le **09 / 08 /2023** à 14 Heures précises, heure locale dans la salle de conférences de la Préfecture d'Ambam, par la Commission Départementale de Passation des Marchés de la Vallée du Ntem.

Seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée et ayant une parfaite connaissance du dossier.

15. ATTRIBUTION

Le contrat sera attribué au prestataire donc l'offre est conforme pour l'essentiel au Dossier d'Appel d'Offres et qui dispose des capacités techniques et financières requises pour exécuter les travaux de façon satisfaisante et dont l'offre aura été évalué **la moins disante**.

16. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **quatre-vingt-dix (90)** jours à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus aux heures ouvrables à la Préfecture d'Ambam ou à la Sous-Préfecture d'Olamzé. Tel : 222 48 23 13 et 697 50 06 65

Ambam, le **17 JUH 2023**

Ampliations :

- MINAT/MINFI/YDE ;
- DDMINMAP/VNT ;
- ARMP/SUD (Pour diffusion) ;
- SPREFET OLAMZE
- P/CDPM/VNT ;
- CAMEROON TRIBUNE (Pour Publication) ;
- Affichage ;
- Chrono/Archives.

LE PREFET
(Autorité Contractante)



Bouba Haman
Administrateur Civil Principal